

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 23 mars

Délibérations du conseil du 23 mars :

➤ Les comptes administratifs et les comptes de gestion 2017 :

Le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs et les comptes de gestion du percepteur, ceux-ci étant identiques, vous trouverez ci-dessous les résultats définitifs (certain montant inscrit dans le bulletin municipal était erroné)

Résultat de clôture 2017	Investissement	Fonctionnement
Budget Principal	20 479.65	163 777.42
Budget Eau	186 412.91	7 137.65
Budget Assainissement	13 366.15	21 129.49
Budget Boucherie	0.00	5 478.48
Budget Chaufferie bois	49 820.48	49 723.10
Budget lotissement Jamet	-76 454.69	-3 772.33
Budget lotissement Chemin de la Ligne	-101 920.45	-45 515.76

➤ Les budgets primitifs 2018

Après affectation des résultats 2017, les budgets primitifs 2018 ont été votés comme suit : (nous vous rappelons qu'un budget primitif doit être voté à l'équilibre entre les dépenses et les recettes)

Vote des BP 2018	Investissement	Fonctionnement
Budget principal	225 089.39	590 106.68
Budget Eau	202 307.23	70 739.55
Budget Assainissement	44 246.65	56 099.25
Budget boucherie	2 263.00	6 515.48
Budget Lotissement Chemin de la Ligne	115 595.71	169 274.68
Budget Lotissement Jamet	76 454.69	85 330.00
Budget Chaufferie	68 343.03	35 346.13

Vote des taux d'imposition 2018 :

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition de 2017 pour l'année 2018 :

	Taux année 2017	Taux année 2018	Bases	Produits
TH	6.72	6.72	581 200	39 057
FB	12.67	12.67	449 300	56 926
FNB	32.45	32.45	39 100	12 688
Total				108 671

Questions diverses

Entretien des chemins communaux : la commission des chemins s'est réunie pour essayer de trouver une solution pour l'entretien du chemin de Beaumont. Il a été convenu de faire élaguer les arbres qui empêchent le chemin de sécher, une entreprise se chargera de remettre à niveau le chemin en finissant par une couche de calcaire.

Après discussion le conseil municipal décide d'interdire la circulation aux véhicules de plus de 3.5 tonnes. Monsieur le Maire est chargé d'établir l'arrêté municipal.

M GRISON propose de contacter Le conservatoire des espaces naturels afin de leur demander une participation financière pour la réfection de ce chemin, celui-ci étant très emprunté par les touristes qui viennent à l'observatoire de l'Etang de Beaumont.

Commission pêche : La commission pêche remercie M HIRON Francis et Patrick pour le don de poisson qu'ils ont fait pour l'étang communal.

Eclairage public : Il a été évoqué la possibilité d'éteindre les lampadaires de 0h00 à 5h30. Quelques travaux doivent être réalisés sur certain lampadaire non équipé d'horloge, un devis va être demandé.

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 27 avril :

Délibérations du conseil du 27 avril

Vente tracteur atelier : Le conseil municipal a fixé le tarif à 2500 € TTC le prix du tracteur Kubota de l'atelier communal.

Dossier de subvention DETR 2018 : salle de réunion derrière le restaurant

Le conseil municipal a décidé de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture pour l'aménagement d'un WC et d'un point d'eau pour la petite salle derrière le restaurant.

Actualisation tarif terrain ZA Les Maudhuites (Route de la Marolle) :

Il reste un terrain de 3 306 m² à vendre dans la ZA Les Maudhuites, le tarif avait été fixé dans les années 2000 et était encore en franc. Après concertation le conseil décide de fixer le tarif à 5 € HT le m².

Subventions aux associations :

VNC Foot	375 €
CTAM Montrieux en Sologne	160 €
Association sportive du collège de Neung sur Beuvron	100 €

Questions diverses

Numérotations des lieux-dits : comme annoncé dans le bulletin municipal la fibre sera accessible par tous les foyers au plus tard en 2022. Afin de préparer cette arrivée il est demandé à la municipalité de numéro chaque foyer.

Un groupe de travail s'est constitué dont les membres sont : Éric MORAND, Patrick HIRON, Jean Michel MARAIS, Jean Michel GRISON, Isabelle OUDEAU, et Hubert AZEMARD.

Entretien des lignes téléphoniques :

Certains foyers rencontrent des problèmes de coupure ou de mauvaise réception sur leur ligne téléphonique. Ces problèmes sont souvent liés à la végétation qui recouvre les lignes ou bien qui appuie dessus. Contrairement aux lignes électriques dont l'élagage est effectué par leur service, les lignes téléphoniques doivent être entretenues par les propriétaires. Des courriers vont être envoyés aux personnes concernées leur demandant d'effectuer les travaux.

Pétanques :

Nous vous rappelons que M GRISON Jean Michel propose tous les jeudis à partir de 15h00 de venir jouer à la pétanque. Rendez-vous au lavoir.

La boîte à livre :

Le projet d'une boîte à livres est toujours d'actualité, le lieu a été trouvé, elle sera située sur la place de la mairie à côté de l'église, quelques travaux sont à prévoir avant de pouvoir y installer des livres.

Commune de Montrieux en Sologne

Commission Pêche

Organise son premier concours de pêche « au coup »
au pourtour de l'étang communal

Le Samedi 02 Juin 2018

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

INSCRIPTION SUR PLACE 10 €

Emplacement par tirage au sort

Limité à 25 places (15 ans minimum)



Récompenses au 3 premiers

- Remboursement de la participation + 1 coupe
- A la première femme « Lot surprise »
- Chaque pêcheur se verra remettre un prix

Calcul des points : 1 point par poisson et 1 point par gramme

Bourriche Obligatoire

Ce concours doit se dérouler dans un esprit de camaraderie

Buvette et Restauration sur place



PS : La carte de pêche n'entre pas en compte pour la participation au concours

Remise des poissons à l'eau à l'exception des poissons chat

IPNS